

Décision du Président

Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement intérieur de coworking

Lot N° 1 : Coworking de Nogent-sur-Marne - EPT 2522

Titulaire : Groupement PRELI/TRADITION DU BATIMENT

2025 – D – n°

262

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2025-192 en date du 14 octobre 2025 portant délégation de pouvoir au Président,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement intérieur de coworking - **Lot N° 1 : Coworking de Nogent-sur-Marne** à passer avec le groupement PRELI/TRADITION DU BATIMENT dont la société PRELI est mandataire sise 30 avenue Clément Ader à 94420 LE PLESSIS-TREVISE,

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement intérieur de coworking - **Lot N° 1 : Coworking de Nogent-sur-Marne** pour un montant global et forfaitaire de 227.863,00 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement des travaux.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 04 DEC. 2025



Le Président,

Olivier CAPITANIO,

La présente délibération publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

04 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251204-D2025-262-AR
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025